

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois,
le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET ➡ **N° 2023_05_04_21**

👉..... **Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales 2023.**

Date de la convocation

▪ 30 mars 2023

Présents

M. BOUTLEUX Guy, Mme BARDEAUX Sandrine, MM. JOUGLEUX Jean-Luc, JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, MM. LEPRETRE Médéric, SENEAL Yannick, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. SERGENT Didier, Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme DUQUESNE Cécile	à	Mme BARDEAUX Sandrine
M. BUTCHER Gérard	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme BAILLARD Sylvie	à	M. SAMUEL Jean-Michel
Mme DREUSLIN Estelle	à	M. DEVIN Serge
Mme NOËL Laure	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme GUILLOU Elodie	à	M. JOLIE Pascal
M. MARLOT Loïc	à	Mme KOROL Renée
M. LAMIRAND Christophe	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

Absents excusés sans procuration

Mme SAUVAGE Edith
Mme HEMBERT Axelle
M. FERNAGUT Joël

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommé Secrétaire de Séance

M. Yannick SENEAL

SERVICE RESSOURCES

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Le produit fiscal global attendu pour 2023 des trois taxes directes locales s'élève à **8 198 875 €** (*huit millions cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante-quinze euros*), dont **5 641 €** (*cinq mille six cent quarante et un euros*) d'allocations compensatrices, **22 886 €** (*vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-six euros*) de versement d'une garantie individuelle de ressources (G.I.R.) revenant à la Commune, **559 098 €** (*cinq cent cinquante-neuf mille quatre-vingt-dix-huit euros*) de versement du coefficient correcteur et un produit fiscal attendu des trois taxes directes locales de **7 571 250 €** (*sept millions cinq cent soixante et onze mille deux cent cinquante euros*).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le produit attendu et de fixer les taux d'imposition correspondants.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, par 23 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE »
(M. Sergent Didier, Mme Papyle-Lefébure Catherine)

Le Conseil Municipal,

FIXE le produit fiscal attendu pour l'année 2023 des trois taxes directes locales à **7 571 250 €** (*sept millions cinq cent soixante et onze mille deux cent cinquante euros*) et les taux d'imposition des trois taxes à :

- | | | |
|---------------------|---|----------------|
| - Foncier bâti | : | 65,11 % |
| - Foncier non bâti | : | 87,27 % |
| - Taxe d'habitation | : | 30,63 % |

Pour extrait certifié conforme,

#signature#